

En 2022, le salaire mensuel net d'un équivalent temps plein dans le secteur hospitalier s'élève en moyenne à 2 743 euros. En un an, il a augmenté de 4,6 % en euros courants, après une hausse de 4,5 % entre 2020 et 2021. Toutes professions confondues, en équivalent temps plein, le salaire mensuel net moyen est plus élevé dans le secteur public que dans le secteur privé, à but lucratif ou non. C'est parmi les professions les plus qualifiées que les salaires sont les plus dispersés. En outre, les salaires augmentent avec l'âge, même si cette hausse est moindre dans le secteur privé à but non lucratif.

Poursuite de la hausse du salaire net moyen dans le secteur hospitalier en 2022

Dans le secteur hospitalier, entre 2021 et 2022, le salaire mensuel net moyen d'un équivalent temps plein (EQTP) a augmenté en moyenne de 4,6 % en euros courants, passant de 2 623 euros à 2 743 euros (*tableau 1*). Cela correspond à une baisse de 0,6 % en euros constants, c'est-à-dire déduction faite de l'inflation, alors qu'entre 2020 et 2021, le salaire mensuel net moyen avait augmenté de 2,9 % en euros constants (+4,5 % en euros courants). La hausse entre 2020 et 2021 était portée par le versement en année pleine du complément de traitement indiciaire (CTI) dans les secteurs public et privé pour le personnel non médical¹.

En 2022, le personnel médical (médecins, chirurgiens-dentistes, pharmaciens et sages-femmes, hors internes) perçoit un salaire mensuel net moyen en EQTP de 6 082 euros (3 442 euros pour les sages-femmes et 6 509 euros pour les autres professions), en hausse de 4,5 % en euros courants, soit une progression plus faible que l'année précédente (+4,8 %)². La rémunération moyenne du personnel non médical soignant (infirmiers, aides-soignants, etc.) s'élève à 2 459 euros (+5,7 % entre 2021 et 2022, après +4,8 % entre 2020 et 2021).

La rémunération du personnel médico-technique (techniciens de laboratoire, préparateurs en pharmacie, manipulateurs en électroradiologie médicale, etc.) s'établit à 2 626 euros en moyenne. Entre fin 2021 et début 2022, le personnel des filières des services de soins et celui du médico-technique ont bénéficié d'une revalorisation des grilles indiciaires, portant la hausse de la rémunération de ces derniers à +5,2 % en euros courants.

La rémunération du personnel administratif s'élève à 2 327 euros (mais à 7 587 euros pour les cadres de direction et 4 197 euros pour les cadres de gestion) et celle du personnel technique et ouvrier à 2 280 euros. Le pouvoir d'achat des plus bas salaires s'est maintenu, du fait des revalorisations du smic à hauteur de l'inflation et de l'alignement du traitement minimum de la fonction publique sur le smic.

Un salaire net moyen plus élevé dans les hôpitaux publics

En 2022, le salaire mensuel net en EQTP s'établit en moyenne à 2 816 euros dans le secteur public, à 2 661 euros dans le secteur privé à but non lucratif et à 2 345 euros dans le secteur privé à but lucratif (*tableau 1*). Entre 2021 et 2022, il a progressé, en moyenne, un peu plus

1. La revalorisation de la rémunération des soignants, actée lors du Ségur de la santé en juillet 2020, a été versée sous forme de complément de traitement indiciaire d'un montant net mensuel de 183 euros pour les secteurs public et privé à but non lucratif, et de 160 euros pour le secteur privé à but lucratif, à partir de décembre 2020.

2. Néanmoins, le salaire net moyen des sages-femmes a augmenté de 13,6 % en euros courants, en raison de la revalorisation salariale d'environ 500 euros bruts mensuels, en moyenne, dont ce personnel hospitalier a bénéficié à compter de mars 2022 (révision de la grille indiciaire, complément de traitement indiciaire et création d'une prime d'exercice médical reconnaissant la spécificité de la profession).

Tableau 1 Salaires mensuels nets en EQTP moyens par catégorie socioprofessionnelle et secteur d'activité en 2022

Catégories socioprofessionnelles regroupées	Secteur public		Secteur privé à but non lucratif		Secteur privé à but lucratif		Ensemble	
	Salaire 2022 (en euros)	Évolution 2021-2022 (% en euros courants)	Salaire 2022 (en euros)	Évolution 2021-2022 (% en euros courants)	Salaire 2022 (en euros)	Évolution 2021-2022 (% en euros courants)	Salaire 2022 (en euros)	Évolution 2021-2022 (% en euros courants)
Personnel administratif	2 316	+3,0	2 465	+2,4	2 233	+3,2	2 327	+2,9
Cadres de direction	9 447	+2,0	7 365	+8,2	6 719	+7,8	7 587	+5,8
Cadres de gestion	4 549	+1,5	3 716	+0,1	4 027	+1,3	4 197	+0,7
Professions intermédiaires (directeurs des soins, adjoints des cadres, assistants médico-administratifs)	2 383	+1,4	2 098	+2,9	2 220	+2,6	2 327	+1,8
Employés (adjoints administratifs, permanenciers auxiliaires de régulation médicale)	1 986	+6,6	1 875	+0,9	1 798	+3,0	1 944	+5,4
Personnel soignant	2 538	+6,2	2 261	+3,7	2 194	+4,5	2 459	+5,7
Personnel d'encadrement du personnel soignant	3 548	+5,6	3 565	+1,6	3 649	+3,6	3 560	+4,8
Infirmiers	2 844	+7,4	2 511	+4,2	2 500	+5,0	2 755	+6,8
Aides soignants et agents de service hospitalier	2 336	+11,3	1 891	+3,9	1 815	+4,5	2 184	+8,0
Rééducateurs	2 541	+5,6	2 390	+2,4	2 305	+1,3	2 463	+3,8
Psychologues	2 531	0,0	2 580	+0,5	2 377	+2,0	2 527	+0,2
Personnel éducatif et social (professions intermédiaires)	2 315	+1,7	2 236	+2,2	2 027	+1,9	2 281	+1,7
Personnel médico-technique	2 695	+5,5	2 386	+4,6	2 315	+2,5	2 626	+5,2
Professions intermédiaires (cadres de santé, techniciens de laboratoire, manipulateurs d'électroradiologie médicale, préparateurs en pharmacie)	2 701	+5,6	2 404	+4,3	2 335	+2,9	2 636	+5,2
Employés (aides de laboratoire, aides d'électroradiologie, aides de pharmacie)	2 056	+0,1	1 860	+3,6	2 050	-5,0	1 988	-0,8
Personnel technique et ouvrier	2 276	+3,4	2 383	+2,4	2 199	+0,9	2 280	+3,3
Ingénieurs et cadres techniques	3 570	+2,5	3 525	+0,3	3 230	+0,8	3 549	+2,1
Professions intermédiaires (techniciens ou techniciens supérieurs)	2 649	+4,0	2 381	+1,5	2 397	-0,6	2 616	+3,6
Ouvriers	2 024	+4,1	1 892	+2,8	1 897	+2,7	2 015	+4,0
Personnel médical	6 113	+4,3	6 408	+4,2	5 120	+8,0	6 082	+4,5
Médecins, chirurgiens-dentistes, pharmaciens	6 526	+3,6	6 674	+3,8	5 873	+5,4	6 509	+3,7
Sages-femmes	3 487	+13,8	3 390	+12,8	3 202	+12,0	3 442	+13,6
Contrats aidés	1 410	+4,3	1 412	+5,0	1 664	+10,1	1 433	+5,1
Femmes	2 677	+5,2	2 488	+4,0	2 266	+4,7	2 605	+5,0
Hommes	3 297	+3,6	3 299	+3,5	2 717	+4,6	3 243	+3,7
Ensemble hors personnel médical ¹	2 479	+4,9	2 298	+3,9	2 197	+4,1	2 423	+4,7
Ensemble hors contrats aidés ¹	2 817	+4,8	2 665	+3,9	2 346	+4,7	2 744	+4,6
Ensemble¹	2 816	+4,8	2 661	+3,4	2 345	+4,7	2 743	+4,6

EQTP : équivalent temps plein.

1. Y compris les personnels non ventilés, hors internes, externes, stagiaires et étudiants.

Note > La catégorie « personnels non ventilés » n'est pas présentée dans la structure des effectifs, mais leurs salaires sont pris en compte dans le calcul du salaire moyen.**Champ** > Salariés de France (non compris Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Mayotte), y compris le SSA et les contrats aidés, hors internes, externes, stagiaires et étudiants.**Sources** > Insee, BTS 2021-2022, Siasp 2021-2022, traitements DREES.

dans les hôpitaux publics et les cliniques privées (respectivement +4,8 % et +4,7 % en euros courants) que dans les établissements privés à but non lucratif (+3,4 % en euros courants).

Le salaire mensuel net moyen en EQTP du personnel médical est moins élevé dans le secteur public (6 113 euros) que dans le secteur privé à but non lucratif (6 408 euros), malgré la revalorisation³, en 2021, de l'indemnité d'engagement de service public exclusif destinée au personnel médical qui ne réalise pas d'activité libérale au sein de l'hôpital et aux mesures salariales liées au plan d'urgence 2022 (surmajoration du temps de travail additionnel et des gardes et astreintes). Le salaire moyen le plus faible est observé, pour le personnel médical, dans le secteur privé à but lucratif (5 120 euros). L'écart entre ce dernier et les deux autres secteurs s'explique pour partie par des effets de structure : en particulier, comme les médecins exercent majoritairement à titre libéral dans les cliniques privées (voir fiche 05, « Les postes de personnel médical »), la proportion de sages-femmes au sein des personnels médicaux salariés y est plus importante que dans les autres secteurs. Il s'explique aussi par le plus faible niveau de salaire mensuel net moyen des médecins, chirurgiens-dentistes et pharmaciens. Toutefois, les comparaisons de salaires entre médecins appartenant aux différents secteurs se révèlent délicates en raison de la spécificité des modes de rémunération. En effet, dans les cliniques privées, les données de salaire ne reflètent qu'une partie de la situation du personnel médical, celui-ci y exerçant le plus souvent en tant que libéral ou en cumulant activités libérale et salariée.

Le salaire mensuel net moyen en EQTP du personnel soignant est aussi plus élevé dans le secteur

public (2 538 euros) que dans le secteur privé à but non lucratif (2 261 euros) et à but lucratif (2 194 euros).

Les salaires mensuels nets moyens en EQTP du personnel administratif sont relativement proches dans les trois secteurs (2 316 euros dans le secteur public, 2 465 euros dans le secteur privé à but non lucratif et 2 233 euros dans le secteur privé à but lucratif), sauf pour les cadres de direction où les différences sont plus marquées (9 447 euros dans le secteur public, 7 365 euros dans le secteur privé à but non lucratif et 6 719 euros dans le secteur privé à but lucratif)⁴ ainsi que pour les cadres de gestion.

Une dispersion des salaires généralement plus forte dans le secteur privé à but non lucratif

En 2022, le rapport interdécile⁵ (tableau 2) est de 2,2 dans le secteur public, contre 2,3 dans le secteur privé à but lucratif et 2,6 dans le secteur privé à but non lucratif. Ces trois rapports interdéciles sont semblables à ceux de 2021. C'est parmi les professions les plus qualifiées que les salaires sont les plus dispersés : le rapport interdécile pour le personnel médical est de 3,1 chez les salariés des hôpitaux publics et de 3,6 à 5,1 chez ceux du secteur privé (respectivement non lucratif et lucratif)⁶ ; pour les cadres de gestion, il s'élève à 3,2 dans les hôpitaux publics, à 2,4 dans le secteur privé à but non lucratif, et à 2,6 dans le secteur privé à but lucratif. À l'inverse, pour les aides-soignants et les agents de service hospitalier, il est respectivement de 1,5 dans le secteur public et de 1,8 dans le secteur privé à but lucratif ou non.

3. L'indemnité mensuelle est désormais fixée à 1 010 euros bruts.

4. Contrairement aux éditions antérieures de ce *Panorama*, le personnel de direction inclut désormais dans le secteur privé les chefs d'entreprise salariés de leur entreprise. De plus, leur salaire tel que décrit dans cette fiche ne tient pas compte d'éventuels éléments de rémunération qui ne relèvent pas du même régime social, comme la participation ou l'intéressement, ce qui peut biaiser les comparaisons avec le salaire des personnels de direction des autres secteurs.

5. Le rapport interdécile est défini comme le rapport entre le salaire mensuel net au-delà duquel se situent les 10 % de salariés les mieux payés (appelé D9) et celui en deçà duquel se situent les 10 % les moins bien payés (appelé D1).

6. Au-delà de ces indicateurs standards de distribution, il faut signaler que la fonction publique hospitalière compte la moitié des postes de fonctionnaires les plus rémunérateurs de la fonction publique (Goussen, Godet, 2019), principalement des praticiens hospitaliers.

Tableau 2 Distribution des salaires mensuels nets en EQTP moyens par catégorie socioprofessionnelle et secteur d'activité en 2022

En euros

Catégories socioprofessionnelles regroupées	Secteur public			Secteur privé à but non lucratif			Secteur privé à but lucratif		
	D1	Médiane	D9	D1	Médiane	D9	D1	Médiane	D9
Personnel administratif	1 665	2 033	2 977	1 548	2 054	3 767	1 450	1 852	3 311
Cadres de direction	7 228	9 527	10 976	2 988	6 485	11 797	2 270	5 060	11 904
Cadres de gestion	2 392	3 805	7 747	2 330	3 360	5 486	2 330	3 507	5 971
Professions intermédiaires (directeurs des soins, adjoints des cadres, assistants médico-administratifs)	1 783	2 270	2 898	1 586	2 036	2 700	1 577	2 100	3 014
Employés (adjoints administratifs, permanenciers auxiliaires de régulation médicale)	1 637	1 886	2 412	1 390	1 853	2 351	1 386	1 747	2 284
Personnel soignant	1 837	2 421	3 372	1 516	2 188	3 078	1 449	2 100	3 056
Personnel d'encadrement du personnel soignant	2 817	3 497	4 348	2 499	3 406	4 784	2 536	3 494	4 899
Infirmiers	2 156	2 768	3 616	1 813	2 461	3 240	1 737	2 436	3 307
Aides soignants et agents de service hospitalier	1 929	2 295	2 797	1 342	1 889	2 376	1 298	1 792	2 328
Rééducateurs	1 850	2 515	3 222	1 848	2 344	3 011	1 680	2 273	2 962
Psychologues	1 773	2 411	3 647	2 013	2 550	3 234	1 713	2 312	3 054
Personnel éducatif et social (professions intermédiaires)	1 742	2 257	2 945	1 625	2 115	2 767	1 528	1 955	2 496
Personnel médico-technique	1 904	2 648	3 489	1 718	2 320	3 133	1 626	2 148	3 223
Professions intermédiaires (cadres de santé, techniciens de laboratoire, manipulateurs d'électroradiologie médicale, préparateurs en pharmacie)	1 909	2 654	3 493	1 752	2 335	3 144	1 667	2 166	3 241
Employés (aides de laboratoire, aides d'électroradiologie, aides de pharmacie)	1 639	2 058	2 305	1 303	1 806	2 442	1 348	1 852	2 914
Personnel technique et ouvrier	1 693	2 060	3 145	1 515	2 141	3 626	1 516	2 005	3 180
Ingénieurs et cadres techniques	2 117	3 408	5 181	2 239	3 277	5 104	2 076	2 986	4 666
Professions intermédiaires (techniciens ou techniciens supérieurs)	1 870	2 536	3 522	1 724	2 307	3 062	1 659	2 271	3 348
Ouvriers	1 669	1 962	2 467	1 318	1 883	2 425	1 438	1 836	2 461
Personnel médical	3 058	5 828	9 356	2 767	6 329	9 915	1 806	4 234	9 173
Médecins, chirurgiens-dentistes, pharmaciens	3 410	6 295	9 651	2 902	6 576	10 088	1 661	5 523	10 092
Sages-femmes	2 607	3 456	4 354	2 202	3 413	4 275	2 072	3 211	4 112
Ensemble¹	1 776	2 403	3 994	1 540	2 221	4 055	1 460	2 084	3 321

EQTP : équivalent temps plein.

1. Y compris les personnels non ventilés, hors internes, externes, stagiaires et étudiants. Y compris les contrats aidés.

Note > La catégorie « personnels non ventilés » n'est pas présentée dans la structure des effectifs, mais leurs salaires sont pris en compte dans le calcul du salaire moyen.**Champ** > Salariés de France (non compris Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Mayotte), y compris le SSA et les contrats aidés, hors internes, externes, stagiaires et étudiants.**Sources** > Insee, BTS 2022, Siasp 2022, traitements DREES.

Des salaires qui augmentent avec l'âge, quoique moins fortement dans le secteur privé à but lucratif

En 2022, hors personnel médical et contrats aidés, un salarié du secteur hospitalier public perçoit un salaire mensuel net en EQTP allant en moyenne de 2 122 euros s'il est âgé de moins de 30 ans à 2 814 euros s'il est âgé de 60 ans ou plus (tableau 3). Pour un salarié du secteur privé à but non lucratif, la moyenne des salaires passe de 2 075 euros pour les moins de 30 ans à 2 792 euros pour les 60 ans ou plus, et de 2 072 euros à 2 531 euros dans le secteur privé à but lucratif. Le secteur privé à but lucratif se distingue ainsi par une progression plus faible des salaires avec l'âge.

Le salaire net moyen des femmes est inférieur de 19,7 % à celui des hommes dans le secteur hospitalier (de 18,8 % dans les hôpitaux publics, de 24,6 %

dans les établissements privés à but non lucratif et de 16,6 % dans les cliniques privées). Cet écart de rémunération entre femmes et hommes s'explique en partie par la nature des emplois occupés : en EQTP, 16,7 % des hommes occupent des postes de la filière médicale – la mieux rémunérée –, contre 6,5 % des femmes seulement (dont un peu moins d'un quart en tant que sages-femmes). Les femmes exercent plus souvent des emplois de la filière soignante : 29,1 % d'entre elles sont infirmières et 34,2 % sont aides-soignantes ou agentes de service hospitalier, contre respectivement 16,8 % et 20,8 % des hommes. L'écart de salaire moyen entre les femmes et les hommes se réduit encore par rapport à 2021 (baisse de 1,2 point de pourcentage). Ce phénomène s'explique notamment par les effets de la revalorisation du smic, qui affecte le bas de l'échelle des salaires, parmi lequel les femmes sont surreprésentées. ■

Tableau 3 Structure des emplois et salaires mensuels nets en EQTP moyens par tranche d'âge pour le personnel non médical, en 2022

Tranche d'âge	Secteur public			Secteur privé à but non lucratif			Secteur privé à but lucratif		
	Répartition des postes (en %)	Salaire mensuel net moyen (en euros)	Évolution 2021-2022 (% en euros courants)	Répartition des postes (en %)	Salaire mensuel net moyen (en euros)	Évolution 2021-2022 (% en euros courants)	Répartition des postes (en %)	Salaire mensuel net moyen (en euros)	Évolution 2021-2022 (% en euros courants)
Moins de 30 ans	15,7	2 122	+7,3	19,2	2 075	+3,7	22,6	2 072	+4,3
30 à 39 ans	24,9	2 357	+5,9	26,4	2 159	+3,6	26,3	2 125	+4,5
40 à 49 ans	26,6	2 562	+4,9	23,5	2 360	+3,5	22,2	2 258	+3,9
50 à 59 ans	26,9	2 645	+3,9	24,1	2 440	+3,0	22,2	2 251	+4,2
60 ans ou plus	6,0	2 814	-0,2	6,9	2 792	+2,5	6,7	2 531	+1,9
Ensemble	100,0	2 480	+4,9	100,0	2 301	+3,4	100,0	2 198	+4,1

EQTP : équivalent temps plein.

Note > Hors internes et externes, hors contrats aidés.

Champ > Salariés de France (non compris Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Mayotte), y compris le SSA.

Sources > Insee, BTS 2022, Siasp 2022, traitements DREES.

Encadré Sources et méthodes

Champ

France (non compris Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Mayotte), y compris le service de santé des armées (SSA), hors stagiaires, internes et externes, et y compris contrats aidés. La présente étude porte sur les établissements dont l'activité économique principale relève des activités hospitalières (code NAF 8610Z) ou ayant la catégorie juridique « établissement d'hospitalisation » (7364). Pour le secteur hospitalier, les établissements de la fonction publique hospitalière (FPH) ayant une activité complémentaire à celle des hôpitaux, comme les activités de blanchisserie, teinturerie de gros (code NAF 9601A) ou les services de restauration (code NAF 5629B), sont également pris en compte. Tous les salariés hospitaliers sont concernés, qu'ils soient fonctionnaires ou contractuels, membres du personnel médical ou non. Pour le personnel hospitalo-universitaire, seules les heures effectuées dans la FPH sont prises en compte ; leur activité d'enseignement et de recherche et la rémunération qui y est associée sont comptabilisées dans la fonction publique de l'État mais ne sont pas intégrées ici.

Sources

Jusqu'au 1^{er} janvier 2022, la déclaration annuelle de données sociales (DADS) était une formalité déclarative que devait accomplir toute entreprise employant des salariés. Dans ce document commun aux administrations fiscales et sociales, les employeurs fournissaient annuellement et pour chaque établissement un certain nombre d'informations relatives à l'établissement et aux salariés (la nature de l'emploi et la qualification, le montant des rémunérations versées, etc.). La déclaration sociale nominative (DSN) a remplacé progressivement la plupart des déclarations sociales, dont les DADS. Le système d'information des agents du secteur public (Siasp) exploite en particulier les informations contenues dans cette déclaration sur le champ de la fonction publique. Il intègre des concepts et des variables caractéristiques du secteur public, liés notamment au statut de l'agent (grade, échelon, indice, etc.). En raison du passage à la DSN de la quasi-totalité des employeurs de la fonction publique, l'Insee a engagé une refonte des traitements statistiques réalisés sur l'emploi et les rémunérations des agents de la fonction publique, et en a ajusté les concepts. Les résultats publiés ne sont plus totalement comparables à ceux des publications réalisées sur les millésimes antérieurs (voir annexe 3, « Les grandes sources de données sur les établissements de santé »). La base tous salariés (BTS) exploite également les informations issues des DADS et DSN remplies par les employeurs et statistiquement retraitées par l'Insee. Les salaires sont estimés à partir du Siasp pour les hôpitaux publics et de la BTS pour les établissements privés, à but lucratif ou non.

Définition

> **Salaires annuel net moyen** : il est calculé à partir du salaire net fiscal disponible dans les DADS ou la DSN, qui alimentent la BTS et le Siasp. Il est net de toutes cotisations sociales, y compris la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS). Il ne comprend pas les participations (qui ne sont pas imposables). Les calculs sont effectués sur l'ensemble des postes, qu'ils soient à temps complet ou à temps partiel. Les effectifs sont convertis en équivalent temps plein (ETP) au *pro rata* de leur durée de présence et de leur quotité travaillée. Les salaires de chaque poste sont pondérés par leur poids en EQTP pour le calcul des moyennes. Ces EQTP propres au calcul des salaires sont très légèrement différents des ETP utilisés pour la mesure de l'emploi. Sont exclus certains postes correspondant à des éléments de rémunération annexes, ou des postes dont la rémunération horaire est manifestement incohérente. Par exemple, un poste occupé durant six mois à temps plein et rémunéré 10 000 euros compte pour 0,5 ETP, rémunéré 20 000 euros par an. Un poste occupé toute l'année avec une quotité travaillée de 60 % et rémunéré 12 000 euros compte pour 0,6 ETP rémunéré 20 000 euros par an. Le salaire annuel net moyen est obtenu en pondérant les salaires annualisés des postes par le nombre d'ETP.

Pour les professeurs universitaires praticiens hospitaliers, seule la rémunération des heures effectuées dans la FPH est prise en compte, leur activité d'enseignement et de recherche et la rémunération qui y est associée étant comptabilisées dans la fonction publique de l'État.

Pour en savoir plus

- > **Godet, F., Sanchez Gonzalez, J.** (2023, novembre). Les salaires dans le secteur privé en 2022. Une nette baisse du pouvoir d'achat, hormis au niveau du Smic. Insee, *Insee Première*, 1971.
- > **Goussen, J., Godet, F.** (2019, février). Les hautes rémunérations dans la fonction publique. En 2016, 1 % des agents, fonctionnaires ou non, gagnent plus de 6 410 euros nets par mois. Insee, *Insee Première*, 1738.
- > **Ntamakuliro Inema, J.-L., Andriamboavonjy, T., Dixte, C.** (2024, septembre). Les salaires dans la fonction publique hospitalière. En 2022, le salaire net moyen baisse de 0,4 % en euros constants. Insee, *Insee Première*, 2015.
- > **Ntamakuliro Inema, J.-L., Andriamboavonjy, T., Dixte, C.** (2024, septembre). Les salaires dans la fonction publique hospitalière. En 2022, le salaire net moyen baisse de 0,4 % en euros constants. DREES, *Études et Résultats*, 1310.